



COMMUNE DE ROGNONAS

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Editorial



Le DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs- que nous avons réalisé a été élaboré en prévision de catastrophes majeures pouvant affecter le territoire et les habitants de Rognonas.

Il s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs établi par la préfecture et sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Il ressort de ces différents documents que notre ville est concernée par trois risques naturels : l'inondation, le mouvement de terrain et le séisme et par deux risques technologiques : le Transport de Matières Dangereuses et la rupture de barrage.

Le présent document est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire rognonais et sur la conduite à tenir en cas d'accident.

Il recense les moyens prévus pour vous informer, les aménagements réalisés et à venir, les dispositifs que la commune peut déclencher si cela s'avère nécessaire.

Yves PICARDA
Maire de Rognonas

Sommaire

• Editorial	2
• Présentation du DICRIM	3
• Définition du risque majeur	3
• L'information préventive	3
• Le Risque Inondation	4
• Le Risque Transport de Matières Dangereuses	6
• Le Risque Tremblement de Terre	8
• L'organisation prévisionnelle des secours	10
• L'alerte des populations	11

Présentation du DICRIM

Définition du risque majeur

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique.
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

La commune de Rognonas est concernée par :

- **3 risques naturels : inondation, mouvement de terrain et séisme**
- **2 risques technologiques : transport de matières dangereuses et rupture de barrage.**

L'information préventive

Face aux risques recensés sur la Commune de Rognonas et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, nous mettons à votre disposition une information préventive.

Elle est instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Son but est de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent dossier, intitulé DICRIM, s'inscrit dans cette démarche de prévention. Il a été réalisé par la commune, dans le but de décrire les actions de prévention mises en place pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et les biens, vous présenter l'organisation des secours et vous informer sur les consignes de sécurité à respecter.

Le Risque Inondation

Caractéristiques

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et plus ou moins durables.

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes)
- des crues torrentielles (Vaison).

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Situation de la commune vis-à-vis de ce risque

Le risque d'inondation sur la Commune de Rognonas correspond à plusieurs hypothèses : une crue exceptionnelle de la Durance avec un risque de rupture de digue, un ruissellement urbain en cas de pluviométrie anormalement élevée, une remontée des nappes phréatiques.

Mesures de prévention et de précaution

⊕ Les mesures réglementaires

Afin de ne pas aggraver ce risque, un certain nombre de mesures réglementaires figurent dans le Plan d'Occupation des Sols, en complément d'un dispositif général de gestion des risques. Ces mesures concernent essentiellement l'interdiction de construire dans les zones à risques, la possibilité de construire ou d'aménager assortie de prescriptions techniques selon le risque estimé.

⊕ Les travaux réalisés sur la commune

- Installation d'une pompe de refoulement qui accélère l'évacuation dans la durance des eaux de pluie de la partie nord de la commune. (2004)
- Rénovation de la digue de la Durance entre le pont de Rognonas et la ligne PLM. (2006)

Risque Inondation

- Travaux d'amélioration du réseau d'eau pluvial à la Croix de St Eloi (2007)
- Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde avec la mise en place d'un système d'alerte téléphonique pour tous les Rognonais.
- ④ **Les travaux ou modifications en cours**
 - La maîtrise des eaux venant de Châteaurenard qui devront suivre la RD571 avant de se jeter dans la Durance.

Conduite à tenir en cas de risque d'inondation

④ Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur)
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Prévoir les gestes essentiels : Vérifier le bon amarrage de votre cuve de fioul
- Faire une réserve d'eau potable, rassembler argent, papiers, médicaments... pour une éventuelle évacuation.



④ Pendant

- fermer portes, fenêtres, aérations
- couper les alimentations en gaz et en électricité
- se réfugier dans les étages
- écouter la radio (France Bleu Provence 103.6 FM) et attendre les consignes des autorités
- ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux (pesticides, produits d'entretien...)
- évacuer dès que vous en recevez l'ordre des services d'incendie et de secours ou de la police et ne pas revenir en arrière



④ Après

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible
- ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques

Le Risque Transport de Matières Dangereuses

Caractéristiques

Un risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors de transport par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Les conséquences liées à ce risque sont avant tout celles du produit transporté qui peut être inflammable, toxique, explosif ou radioactif.

Localisation dans la commune

La commune de Rognonas est concernée par le transport de matières dangereuses par voie ferroviaire et routière (circulation sur la RD 570 N⁽¹⁾) reliant Tarascon à Avignon et la RD 35. Cependant, aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque (livraison d'hydrocarbures dans les stations services, livraisons de chlore dans les stations de traitement des eaux...)

Mesures de prévention et de précaution

⊕ une réglementation rigoureuse existe :

- pour le conditionnement des produits
- pour l'équipement des véhicules de transport
- pour les conditions de circulation et de stationnement
- pour l'affichage informatif sur les matières transportées et la définition du risque encouru
- pour la formation des chauffeurs
- pour les conditions de conduite, pour l'agrément et la certification des entreprises assurant le transport.

(1) Cet axe devrait être interdit aux camions fin 2009

Le Risque Transport de Matières Dangereuses

Conduite à tenir en cas de risque du au transport de matières dangereuses

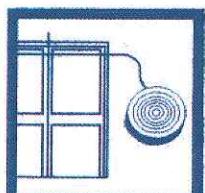
② Avant

- s'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde
- disposer d'un poste de radio à piles
- avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement.



③ Dès l'alerte donnée par les autorités

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche.
Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule afin d'éviter de respirer des produits toxiques.
- écouter la radio pour connaître les consignes de sécurité à suivre.



④ En cas d'évacuation

- rassembler un minimum d'affaires personnelles
- prendre les papiers, argent liquide et chéquier
- couper gaz et électricité
- suivre strictement les consignes données par la radio, porte à porte ou téléphone.
- fermer à clé les portes extérieures
- se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé si c'est le cas



⑤ En cas de confinement

- fermer portes et fenêtres et si possible les volets s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur
- arrêter les ventilations et obturer les aérations
- supprimer toute flamme et étincelle
- se rendre dans une pièce de préférence possédant une arrivée d'eau
- respirer à travers un linge épais mouillé
- écouter la radio. Les messages d'information confirmeront la nécessité de ventiler les locaux une fois le danger écarté

Le Risque Tremblement de Terre

Caractéristiques

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois importantes qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Un séisme est donc caractérisé par :

- son foyer : région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
- son épicentre : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer où l'intensité est la plus importante
- sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle ouverte de Richter
- son intensité : qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. C'est une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu
- la fréquence et la durée des vibrations, la faille provoquée...

En conséquence, un séisme se traduit à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autres des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes : glissements de terrains, chutes de blocs...

Situation de la Commune

La Commune de Rognonas se trouve classée en zone 1a c'est-à-dire avec un risque faible mais non négligeable.

Mesures de prévention et de précaution

⊕ L'arrêté du 29 Mai 1997 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique précise que les bâtiments d'habitation individuelle doivent respecter les règles PS MI 89 révisées 92 (norme NF P 06-014).

Le Titre 1 Article 6 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune indique également qu' « il doit être fait application de la norme NF P 06-014 dite « règles PS MI 89 révisées 92 » concernant la construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés ».

Le Risque Tremblement de Terre

Conduite à tenir en cas de risque de tremblement de terre

④ Pendant

Rester où l'on est :

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ;
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.



④ Après

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Se diriger dans des endroits loin des murs des maisons et de toute construction pouvant s'écrouler. Privilégier les stades et les terres environnantes.
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).



L'organisation prévisionnelle des secours

De celle-ci dépend l'intervention rapide et efficace des secours. Les services municipaux, les sapeurs pompiers ont établi des procédures de sécurité. La commune a réalisé son PCS, Plan Communal de Sauvegarde : schéma d'engagement des moyens. Ce plan permet une mobilisation anticipée et organisée des secours à partir de différents niveaux de risques : les informations ainsi disponibles permettent d'orienter les secours vers les quartiers concernés.

Les services municipaux sont aptes à mobiliser l'ensemble de leurs moyens logistiques et humains pour faciliter le retour à la vie normale.

Un schéma d'engagement des moyens niveau départemental (plan ORSEC par exemple) est également prévu. Tout comme le plan communal de sauvegarde il s'adapte au type de sinistre auquel on doit faire face.

L'alerte des Rognonais en cas de risque majeur

En cas de situation de crise, le point central d'organisation de la commune est situé au 1^{er} étage de la mairie en salle du conseil municipal. Une ligne téléphonique spéciale est prévue à cet effet ainsi que des équipements de 1^{ère} urgence.

Le système d'alerte téléphonique

Le système d'alerte téléphonique consiste en la diffusion d'un message d'information via le réseau téléphonique à des numéros préenregistrés. Ce système permet une information très rapide de l'ensemble de la population. Il est effectif à ROGNONAS depuis le 1er janvier 2008.

La sirène

Le réseau d'alerte rognonais est composé aussi d'une sirène située au dessus de la Mairie. Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai tous les premiers mercredis du mois à 12h.

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection.

⊕ Accidents industriels, nucléaires et de transport de matières dangereuses : signal prolongé (montant et ascendant) d'une durée de 3 fois 1 minute espacées de 5 secondes.

⊕ Pour le risque rupture de barrage, c'est un signal de type « corne de brune » d'une durée de 2 minutes ; il se compose de signaux sonores de 2 secondes séparés par des intervalles de 3 secondes. A son signal gagnez les hauteurs.

⊕ Fin d'alerte : il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.

L'alerte des Rognonais en cas de risque majeur

Le porte à porte

Ce système est aussi prévu dans le plan communal de sauvegarde, il viendra en complément des autres moyens d'informations. Il pourra être effectué par des agents de la police municipale ou un véhicule de police équipé d'un porte voix. Dans les différents quartiers, des élus sont désignés pour compléter le dispositif si cela est nécessaire.

Que faire en cas d'alerte ?

- Confinez-vous dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage
- écoutez la radio (Radio France Bleu Provence : 103,6 FM). Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.
- libérez les lignes téléphoniques pour les secours
- ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Liste des repères de crues

Suivant le décret n° 2005-233 du 14 Mars 2005, en son article 1er : « les zones exposées au risque d'inondation doivent comporter un nombre de repères de crues qui tiennent compte de la configuration des lieux, de la fréquence et de l'ampleur des inondations et de l'importance de la population fréquentant la zone ».

Article 2 : « les repères de crues sont répartis sur l'ensemble du Territoire de la Commune exposée aux crues ».

A l'heure actuelle, il n'existe pas de repère de crue sur la Commune de Rognonas.

La dernière crue date de 1994. La Durance a atteint 3000 m³/s. Le pont de Rognonas a été fermé à la circulation. Mais la Durance étant endiguée, la commune de Rognonas est restée protégée.